



PLAN D'URGENCE NUCLEAIRE ACTION PREVENTIVE - IODE

Chers parents,

Suite à l'actualisation du Plan Fédéral d'urgence nucléaire réalisée en mars 2018, il est prévu que des comprimés d'iode stable puissent être administrés aux enfants, femmes enceintes et allaitantes sur tout le territoire belge en cas d'accident nucléaire, si la quantité d'iode radioactif dans l'air le justifie.

L'école a donc reçu une dotation de comprimés d'iode pour chaque enfant et de notices en conséquence.

Cette mesure vise à prévenir le risque de cancer de la thyroïde. En effet, en administrant de l'iode non radioactif en cas d'accident nucléaire, on peut empêcher l'absorption d'iode radioactif dans la glande thyroïde, en espérant réduire ainsi le risque de cancer de la thyroïde. Le risque de cancer thyroïdien induit par l'iode radioactif est plus élevé chez les enfants que chez les adultes.

Les contre-indications à l'administration d'iode sont exceptionnelles.

Toutefois, si tel devait être le cas chez votre enfant, nous vous invitons à nous le signaler via le talon ci-après. *Des antécédents de réactions cutanées à des produits de contraste iodés ou suite à l'utilisation de désinfectants iodés n'indiquent pas une allergie à l'iode. En cas de doute, parlez-en à votre médecin traitant.*

Si vous souhaitez davantage d'information au sujet de l'actualisation du Plan fédéral d'urgence nucléaire national et de la Campagne « Savez-vous que faire en cas d'accident nucléaire ? » lancée par le Centre de Crise du SPF Intérieur, le site www.risquenucleaire.be offre une multitude d'informations relatives aux procédures à suivre et les actions mises en œuvre par les autorités publiques.

Bien cordialement,

Dominique Paquot
Directeur

Je soussigné,

parent responsable de

né le.....

- AUTORISE**
- N'AUTORISE PAS**

l'école à administrer le comprimé d'iode en cas d'urgence nucléaire survenant pendant les heures scolaires **UNIQUEMENT** suivant la recommandation du Ministère de la Santé Publique ou des Gouverneurs de Province.

Date :

Signature :

Ce document est valable pour toute la durée de la scolarité de votre enfant dans notre école.

Si vous désirez modifier votre décision ultérieurement, il vous convient de nous le signaler par mail à info@ecolessingelijn.be